



Conte destiné aux enfants sur le thème

"Il était une fois à Quiévy..."

Dans le cadre de son **5ème Salon du Livre du 29 mars 2026**, l'Association culturelle de Quiévy organise un **concours d'écriture**, à destination des auteur(e)s non professionnels de la Région Hauts-de-France et de la Région Wallonne en Belgique, le but étant de produire un **conte destiné à la jeunesse** sur le thème "**Il était une fois à Quiévy...**"

Pour pouvoir concourir, les candidats devront se conformer au **règlement établi par le bureau de l'Association culturelle** :

RÈGLEMENT du CONCOURS d'ÉCRITURE proposé par l'ASSOCIATION CULTURELLE de QUIÉVY à l'occasion du 5ème SALON DU LIVRE

1) Thème proposé : un conte pour la jeunesse

- Le conte commencera obligatoirement par : "**Il était une fois à Quiévy, petit village du Nord de la France...**"
- Le texte devra **obligatoirement contenir les 5 mots** suivants qui ont été choisis en relation avec l'histoire de Quiévy : **train - peintre - Tokyo - moulins** (*au pluriel*) - **rocambolesque** (cf. "*Quiévy, 400 000 ans d'histoire*" et le "*Dictionnaire des communes du Nord*" ainsi que le site consacré à l'histoire de la commune à cette adresse <http://quievy.free.fr/sommaire.htm>)

2) Un seul texte par personne

3) Forme du texte :

- Titre de l'œuvre sur la première page (sans le nom de l'auteur)
- 25 000 signes maximum espaces compris
- Police Times New Roman 12
- Interlignes 1.5
- Marges 2.5

4) La date limite d'inscription au concours est fixée au **mardi 10 février à minuit** et la **date limite d'envoi des textes au samedi 28 février 2026 à minuit**. Ces derniers doivent être envoyés **par courriel, en pièces jointes** à l'adresse **concours@quievy.org** sous les deux formats **.docx** et **.pdf** avant cette date limite.

5) Ne pourront participer à ce concours

Les textes envoyés par des **écrivains professionnels**

Les textes arrivés **après la date limite du 28 février 2026**

Les textes comportant **le nom de l'auteur** (ne devra figurer sur l'ouvrage que le **numéro d'anonymisation attribué par l'organisateur au moment de l'inscription** au concours)

Les auteurs ne résidant pas dans les **Hauts-de-France** ou la **Région wallonne en Belgique**

Les textes ne respectant pas les **modalités indiquées** ci-dessus (cf. paragraphe **Forme du texte**)

Les textes **générés par IA**

6) Composition du jury

Le jury sera composé des **élèves des classes élémentaires** de l'École primaire de Quiévy. Si les textes sont trop nombreux pour être exploités en classe, un comité de lecture composé d'enseignants et de membres de l'Association culturelle de Quiévy sélectionnera - dans les mêmes conditions d'anonymat - 10 textes qui seront soumis aux élèves.

7) Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés à l'occasion du 5ème Salon du Livre de Quiévy, le **Dimanche 29 mars à 17 heures**.

8) Récompenses

Le concours est doté de trois prix :

- un chèque de **150,00 €** pour le candidat classé **1er**
- un chèque de **100,00 €** pour le candidat classé **2ème**
- un chèque de **50,00 €** pour le candidat classé **3ème**

Les prix seront **remis aux candidats présents lors de la déclaration des résultats**. En cas d'absence lors de la proclamation des résultats, le prix sera remis au candidat classé en 4ème position, puis en 5ème etc...

9) Droits d'auteur

Les 3 premiers contes récompensés lors de ce concours **feront l'objet d'un recueil qui sera remis aux élèves** ayant participé au jury. A cette fin, les auteurs concernés **acceptent de renoncer à tout droit d'auteur pour cette publication à destination des élèves** et uniquement pour cette publication.

10) Inscriptions au concours

Les inscriptions se font par internet via le formulaire suivant : <https://forms.gle/JF4b55enjxxVgkYV7> jusqu'au **10 février** minuit.

Fait à Quiévy, le 22/01/2026

Pour le Bureau de l'Association culturelle, le Président,

Jacques Bougenière

